

LÉGISLATURE 2025 - 2030

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} SEPTEMBRE 2026**

L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

PRÉSENTS	M.	B. SCHOPFER, Président
	Mme	L. CONRAD, Secrétaire
	M.	S. VENTRE, Vice-Président
	Mmes	C. BLAGOJEVIC VENTRE et M. CONRAD
	MM.	A. CARREL, J.-L. FERRARI, A. FORISSIER, T. FREIDIG, S. LEMA, R. PARTY et M. SUTER
	Mme	M. PASCHE, Maire
EXCUSÉS	M.	P. BOUVIER, Conseiller administratif
	Mme	J. PARACCHINI
	MM.	C. HUBER et L. ZURBUCHEN
ABSENT	M.	X. BEUCHAT, Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 19h30 en souhaitant une bonne reprise à toutes et tous après la pause estivale.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 10 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 10 juin 2026

Suite au courrier de l'ACG du 18 juin 2026, **M. le Président** demande si l'un des Conseillers municipaux a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 10 juin dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet :

- de l'attribution d'une subvention d'investissement au Groupement intercommunal Stade Marc Burdet pour l'installation d'un terrain synthétique de football, s'élevant à CHF 537'320.--.

Aucun Conseiller municipal ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de cette décision.

b) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 24 juin 2026

Suite au courrier de l'ACG du 30 juin 2026, **M. le Président** demande si l'un des Conseillers municipaux a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 24 juin dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet :

- de l'octroi en 2027, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 10'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition (reconduction);
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2027 du Bibliobus intercommunal pour un montant de CHF 850'000.-- (augmentation de CHF 50'000.--);
- du financement en 2027, par le biais du Fonds intercommunal, d'une enveloppe dédiée aux autres commissions permanentes (hors sport et culture) s'élevant à CHF 800'000.-- (nouveau);
- du financement en 2027, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe culturelle pour un montant de CHF 1'500'000.-- (reconduction);
- du financement en 2027, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe sportive pour un montant de CHF 800'000.-- (reconduction);
- du financement en 2027, par le biais du Fonds intercommunal, des investissements informatiques consacrés aux infrastructures, réseaux et applicatifs communaux effectués par le Service intercommunal d'informatique (SIACG), pour un montant de CHF 1'250'000.-- (en 2026 : infrastructures et réseaux CHF 500'000.--, applications et produits CHF 750'000.--, donc reconduction);
- de la participation en 2027 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.-- (reconduction);
- de l'octroi, en 2027, par le Fonds intercommunal, au Grand Théâtre de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- (reconduction).

Aucun Conseiller municipal ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de ces décisions.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Pasche prend la parole et espère que toutes et tous ont passé un bon été et reviennent avec le plein d'énergie jusqu'à nouvel an.

a) Jardin d'enfants - garderie Les Crocolions

Mme Pasche informe le Conseil municipal que les Crocolions n'ayant enregistré aucune inscription pour le mercredi matin, cette matinée a été fermée. Cela a induit une diminution d'horaire et de salaire pour deux animatrices.

En outre et malgré les relances, le Jardin d'enfants enregistre clairement une baisse de fréquentation (32 ou 33 matinées, au lieu de 50 auparavant).

b) Fête de l'Escalade

Mme Pasche rappelle que cette manifestation aura lieu le 5 décembre car la Commune a le plaisir d'accueillir des membres de la Compagnie de 1602 en costume. Elle souhaite savoir si elle peut compter sur la présence des Conseillers municipaux pour servir la soupe. Une réponse sera due au plus tard lors de la prochaine séance (13 octobre 2026).

M. Party signale que la salle communale et la véranda sont déjà bondées en temps normal. A cette occasion, il y aura probablement plus de monde sans compter la venue des 60 personnes en costume. Serait-il envisageable de louer une tente afin d'agrandir l'espace d'accueil ?

c) Inauguration du terrain multisport

Mme Pasche revient sur cet événement qui se déroulera le dimanche 27 septembre 2026, de 13h00 à 19h00. Dans le cadre du tournoi, il est prévu une équipe mixte BUPP / Conseil municipal. En sus, un freestyler interviendra pour des démonstrations.

Mme Pasche demande que les Conseillers municipaux intéressés à jouer s'inscrivent auprès d'elle.

c) Théâtre mobile de Carouge

Mme Pasche annonce que cette compagnie reviendra à Chancy le 4 ou le 5 juin avec 2 courtes pièces d'Anton Tchekhov, *Une demande en mariage* et *L'Ours*.

d) Fêtes du Rhône

Mme Pasche précise que la cérémonie de clôture de ces festivités se déroulera finalement le 25 ou le 26 septembre 2027 afin de ne pas être en collision avec la Fête des Vendanges de Russin.

En marge de l'organisation par le comité, les communes de la Champagne et du Mandement souhaitent réaliser 32 ou 40 panneaux le long d'une balade de 17 km, avec des vues anciennes et contemporaines imprimées sur des toiles. Un financement via l'enveloppe culturelle sera demandé en octobre 2026. A la fin de l'exposition, les toiles seront conditionnées en sacs ou autres objets.

e) Contrôle du stationnement et sécurité communale

M. Bouvier rappelle aux Conseillers municipaux que la Commune a fait appel à un spécialiste du domaine de la sécurité afin de définir les besoins de la Commune (contrôle du stationnement, barrière de la douane, rondes nocturnes, sécurisation des bâtiments communaux, incivilités diverses, etc.) et d'établir un cahier des charges.

Après avoir analysé ensemble les offres reçues, la Commune a choisi de mandater GPA S.A. - Société suisse de sécurité qui fera des rondes diurnes et nocturnes 5 fois par semaine. En sus du contrôle des parkings, elle sera également chargée de faire de la prévention pour différentes autres incivilités, de vérifier la fermeture des bâtiments communaux et d'assurer une présence dissuasive en étant visible dans la Commune une trentaine d'heures par mois.

La barrière de la douane continuera à être gérée par Securitas. Cependant le mandat ayant été modifié pour y ajouter la gestion de l'alarme de la Mairie, Chancy est sortie de la convention qui la liait à Avusy et Soral. L'ouverture et la fermeture de la barrière ne seront donc plus décalées pour assurer les trajets entre les trois communes mais se feront aux heures indiquées sur les panneaux, soit 6h00 et 22h00.

Pour information, les 9 places du nouveau parking de Bellegarde sont louées et la Mairie est en attente d'une réponse pour la seule place disponible au parking de la salle communale. 6 places sont encore libres au parking de l'école, mais compte tenu des travaux à venir, elles seront louées ultérieurement.

Par ailleurs, 5 places ont été mises à disposition du Café de la Place.

Mme Conrad demande si GPA interviendra au chemin des Raclerets.

M. Bouvier lui répond que pour débiter, GPA s'activera essentiellement au centre du village. Toutefois, en fonction des événements, il sera possible d'élargir leur zone d'intervention.

M. Bouvier stipule encore qu'une seule enseignante a demandé une place de parking et que toutes les places sont facturées CHF 80.--/mois au locataire.

M. Ventre demande qui perçoit le revenu des amendes.

M. Bouvier lui répond que GPA est habilitée à dénoncer le contrevenant auprès du service des contravention. Ce dernier dresse ensuite la contravention dont le montant lui revient. Aucun bénéfice financier pour la Commune n'est donc à escompter. Ceci n'étant possible qu'au travers d'une police municipale ou de la Fondation des parkings, mais dont le service revient bien plus cher.

M. Bouvier s'engage à faire un retour régulier au Conseil municipal sur ce sujet.

M. Schopfer s'inquiète de la possibilité de faire appel à la GPA en cas d'incivilité le soir.

M. Bouvier lui indique qu'il faudra plutôt appeler le 117.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, de la culture, des sports et des loisirs

M. Lema avise que la prochaine réunion de la commission se tiendra le 7 septembre 2026 et sera largement dédiée aux subventions.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission de l'environnement et du développement durable

M. Forissier communique que la commission s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer le programme de la Journée de l'Environnement qui aura lieu le 20 septembre prochain et dont le flyer a été distribué tout récemment.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

M. Freidig mentionne que le ChancyLien d'automne contiendra le dernier dossier rédigé par Mme Despland. Si quelqu'un se sent la plume facile, qu'il se manifeste.

Il signale que la Conférence sur le patrimoine chancinois aura lieu le jeudi 1^{er} octobre 2026.

f) Commission du territoire et des constructions

M. Carrel indique que la commission est convoquée la semaine prochaine.

g) Commission ad hoc pour la restauration du Moulin Roget

M. Forissier a finalisé la rédaction du cahier des charges et l'a transmis aux membres de la commission. Il s'agit d'une base de travail pour arriver à l'affectation la plus judicieuse.

Route de Bellegarde

Mme L. Conrad signale qu'il y a plusieurs trous sur la route de Bellegarde à l'entrée du village, notamment sur les traitillés avant la piste cyclable et que cela représente un danger certain pour les deux-roues.

S'agissant d'une route cantonale, le service concerné sera avisé.

M. Carrel relève par ailleurs que la ligne du feu juste avant le pont de Pougny est totalement effacée. Il demande s'il est possible que les bacs à fleurs de la douane de Chancy I soient fleuris. C'est en effet la première chose vue en Suisse et cela dégage une très vilaine image de la Commune.

Il lui est expliqué que ces bacs appartiennent au Corps des douanes et qu'une demande en ce sens lui sera adressée.

Cortège du 1^{er} août

M. Party regrette que seules deux personnes aient représenté les autorités communales lors du cortège de la fête nationale.

Si **M. Bouvier** partage cette remarque, il assume en revanche son absence. Cependant, au vu des canicules de plus en plus fréquentes, il propose une reconsidération de l'organisation globale du 1^{er} Août. Une séance est d'ailleurs prévue le mois prochain.

M. Party ajoute qu'il souhaiterait que le cortège reprenne le plus long parcours, car l'organisation de la sécurité est la même.

M. Freidig relève que beaucoup sont attachés à la traditionnelle soupe et pot souvenir.

Restaurant scolaire

M. Ventre revient sur le point soulevé lors de la séance de juin.

Mme Noverraz-Mühlemann lui indique qu'une enquête est en cours auprès des autres communes pour connaître quel prestataire elles utilisent et quel en est le coût, avant de potentiellement demander une offre. Un tableau comparatif est en cours d'élaboration.

P'tit Café

Une discussion s'engage sur le cahier des charges, le non-respect des horaires indiqués, le service postal inexistant (finalement annulé au 31 juillet) et les différents points de mécontentement de la population.

M. Bouvier et **Mme Pasche** mentionnent qu'un bilan sera effectué à fin septembre, en se basant sur les chiffres détaillés de la période estivale.

M. Ventre demande si une commission ad hoc est envisagée pour la suite à donner au P'tit Café.

Café du Virage

M. Ventre demande si une date d'ouverture est connue.

M. Bouvier indique que la procédure est toujours en cours et que le bail a été signé (bail commercial de 5 ans).

Terrain de foot - Parc du Menhir

M. Ferrari rapporte que la tige en métal est toujours visible et dangereuse (voir procès-verbal de la séance du 16 juin 2026). Il ajoute que les filets devraient être changés.

Toilettes sèches - Parc du Menhir

M. Ferrari demande si elles sont entretenues et par qui.

M. Bouvier mentionne qu'il y a un contrat d'entretien dont il ne connaît pas la teneur par cœur.

Patrouilleurs scolaires

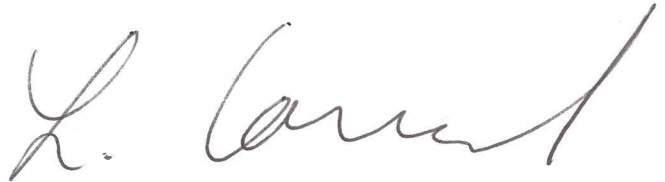
M. Ferrari s'inquiète qu'il n'y ait plus de patrouilleurs au passage piéton de la route de Valleiry, notamment à 16h00 où la circulation peut être importante.

Il lui est expliqué que la Commune recherche activement une personne pour reprendre ce poste. Cependant compte tenu des horaires (journée hachée), il est difficile de trouver preneur.

M. le Président lève la séance à 21h05.



Le Président du Conseil municipal
Boris Schopfer



La Secrétaire du Conseil municipal
Léna Conrad



La Secrétaire
Joëlle Noverraz-Mühlemann